

MAIRIE d'ARREAU

Conseil municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 5 septembre 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Nadine DESMARAIS adjoints, Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Baptiste GRANGE, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Jean-Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024** est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION DE LA GRILLE – CHAPELLE NORD DE ST EXUPERE (67-2024)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 51-2024 du 20 juin 2024, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation pour l'aménagement de la chapelle Nord de la chapelle St Exupère. Le cabinet Thouin Architecture a décomposé le dossier en deux lots :

- Lot n°1 : Serrurerie Ferronnerie estimée à 32 000 € HT

- Lot n°2 : Electricité, estimé à 12 000 € HT.

Les crédits ont été ouverts au budget 2024.

La consultation des entreprises a été effectuée par avis d'appel public à la concurrence le 25 juin 2024 dans la Dépêche et sur le profil acheteur de la commune. Les plis ont été remis au cabinet d'architectes pour analyse. Les critères retenus pour l'analyse des plis étaient le prix pour 40% et la valeur technique de l'offre pour 60%. La commission d'appel d'offre réunie le 23 septembre 2024 propose de retenir l'entreprise ayant la meilleure note.

LOTS	ENTREPRISES	ADRESSES	MONTANT H.T	NOTE
Lot n°1 : Serrurerie/ Ferronnerie	BALARD CREATION	ZA Portes Pyrénées Comminges 57 Allée des Serres 31 210 PONLAT TAILLEBOURG	15 550 €	9,40
	M&G FIEGEN	10 Bis Route d'Auch 32 310 VALENCE SUR BAISE	20 980 €	9,17
Lot n°2 : Electricité	LAFON ELECTRICITE	95 Impasse Gustave Lafitte ZAC de Trignac 47 240 CASTELCULIER	9 856,10 €	9,20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide :

- De retenir l'entreprise BALARD CREATION pour le Lot n°1 Serrurerie/Ferronnerie pour le montant de 15 550 € HT.
- De retenir l'entreprise LAFON ELECTRICITE pour le Lot n°2 Electricité pour le montant de 9 856,10 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau